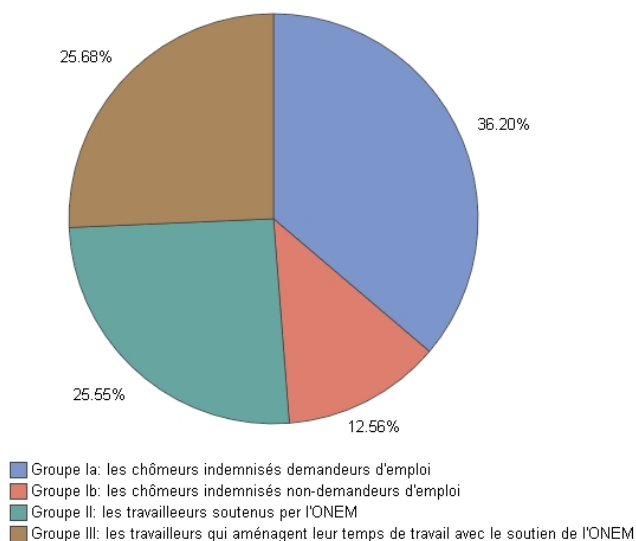


Pays



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.293.374
Assurés contre le chômage (2)	3.834.193
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.341.380
Taux du chômage (4)	9,0

Vision globale 2016	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	2.016.921
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	31.876
Dossiers litigés achevés	93.439
Contrôles achevés	65.489
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	58.545
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	22.909
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	7.462,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2016	7.098,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	450,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	72,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Chômeurs indemnisés	Hommes	302.373	56,8	3.591,1	59,9	
	Femmes	230.008	43,2	2.407,9	40,1	
	Total	532.381	100,0	5.999,0	100,0	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	218.202	41,0	2.350,4	39,2
		Femmes	177.010	33,2	1.752,9	29,2
		Total	395.213	74,2	4.103,3	68,4
		Après un emploi à temps plein	316.763	59,5	3.490,2	58,2
		Après études	50.344	9,5	388,6	6,5
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	21.727	4,1	130,1	2,2
		Chômage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	6.378	1,2	94,3	1,6
		Travailleurs ayant charge de famille	113.643	21,3	1.452,9	24,2
		Isolés	98.079	18,4	1.119,6	18,7
		Cohabitants sans charge de famille	183.464	34,5	1.530,5	25,5
		Moins de 25 ans	38.527	7,2	285,5	4,8
		25 à 50 ans	229.081	43,0	2.320,1	38,7
		50 ans et plus	127.604	24,0	1.497,7	25,0
	Moins d'1 an	141.455	26,6	1.438,2	24,0	
	1 à 2 ans	70.734	13,3	682,7	11,4	
	2 ans et plus	183.024	34,4	1.982,4	33,0	
	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales	716	0,1	2,4	0,0	
Chômeurs âgés	42.800	8,0	550,9	9,2		
Chômage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	88.127	16,6	1.308,2	21,8		
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	5.524	1,0	34,2	0,6		
Travailleurs soutenus par l'ONEM (8)	Hommes	160.057	57,4	812,4	57,2	
	Femmes	118.904	42,6	608,6	42,8	
	Total	278.961	100,0	1.421,0	100,0	
	Chômeurs temporaires	119.224	42,7	460,2	32,4	
	dont suspension pour employés	2.493	0,9	8,2	0,6	
	Gardien(ne)s d'enfants	2.474	0,9	3,1	0,2	
	Vacances-jeunes	2.635	0,9	7,2	0,5	
	Vacances seniors	284	0,1	0,8	0,1	
	Période non rémunérée dans l'enseignement	3.728	1,3	34,4	2,4	
	Soins d'accueil	115	0,0	0,2	0,0	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	39.866	14,3	181,2	12,8	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	366	0,1	1,0	0,1	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Travailleurs soutenus par l'ONEM (8)	Chômeurs avec dispense ALE	1.572	0,6	17,5	1,2
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	7	0,0	0,1	0,0
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	57	0,0	0,2	0,0
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	14.728	5,3	34,5	2,4
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	22.118	7,9	208,9	14,7
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	18.792	6,7	220,0	15,5
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés	52.304	18,7	250,9	17,7
	Complément de garde d'enfants	673	0,2	0,7	0,0
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépendant.	17	0,0	0,0	0,0
	Hommes	91.481	32,6	264,6	32,4
	Femmes	188.850	67,4	551,8	67,6
	Total	280.331	100,0	816,3	100,0
	Prépension à mi-temps	134	0,0	0,7	0,1
	ICP, interruption complète	4.447	1,6	19,9	2,4
	ICP, réduction des prestations	69.706	24,9	163,4	20,0
	Congés thématiques	76.935	27,4	231,1	28,3
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein	3.698	1,3	21,5	2,6
	Crédit-temps, réduction des prestations	125.410	44,7	379,7	46,5
Autres	Prime de crise - Alloc. de licenciement	1.197	100,0	26,3	100,0
	Indemnité en compensation du licenciement	2.656	100,0	88,0	100,0
Attestations	Total	584.852			
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	347.974			
	Autres attestations	236.878			

- (1) Population au 1er janvier 2016 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
- (2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2015. Ils comprennent:
- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM);
 - Le travail frontalier sortant au 30 juin 2015; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2016 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2015 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORSPP pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. Une phase de transition, durant laquelle l'autorité fédérale (ONEM) continue à exercer provisoirement cette compétence, a par ailleurs été prévue. Dès lors, en vertu du principe de continuité, l'ONEM reste en charge de l'exécution de cette matière et ce, jusqu'à ce que les régions soient en mesure de reprendre effectivement cette compétence. Ce délai n'est pas identique pour chacune des régions. En effet en 2016, tous les régions ont repris cette compétence en matière de sanctions pour indisponibilité active ou passive hormis la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS). La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6). Les données de la Région de Bruxelles-Capitale sont sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
- (8) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.